# Lutte contre les discriminations : les centres sociaux franciliens s'engagent…

*C'est avec les volontés conjuguées de la coordination des centres sociaux d'Ile de France et de la direction régionale du FASILD que cette démarche sur la lutte contre les discriminations a pu se réaliser avec les centres sociaux de la région parisienne,. COPAS a accompagné et formalisé l'ensemble de ce travail.*

*Mettre en réflexion et en action cette thématique avec les centres sociaux, n'allait pas de soi.*

*En effet, un certain nombre de questions se devaient d'être débattues, tant sur le positionnement politique (s'engager et l'afficher), que sur des aspects plus pragmatiques (légitimité, modalités, etc).*

*Aujourd'hui, le chemin parcouru sur cette problématique avec les acteurs des centres sociaux, permet de penser concrètement leur contribution à la lutte contre les discriminations. Sans apporter un modèle rigide ni de réponses définitives, un guide, «Discrimin'Actions », élaboré avec les centres sociaux, propose quelques repères, au croisement de la réflexion et de la pratique et servira, nous le souhaitons, de référence à l'ensemble des acteurs du réseau.*

## Un choix méthodologique

Le choix méthodologique a été celui d'une recherche-action, par nature participative. En rencontrant les acteurs des centres sociaux, nous avons assez rapidement reformulé le sujet de travail en le focalisant sur la lutte contre les discriminations, pour éviter l'amalgame entre intégration et discrimination. L'intégration vise le public immigré et les actions conçues dans cet axe ont pour objectif de lui apporter les éléments nécessaires à son autonomie (apprentissage de la langue, connaissance des institutions, etc.), pour vivre dans le pays d'accueil. Mais, après presque un demi-siècle de politique d'intégration tournée vers le public accueilli, il n'était plus possible de continuer à ignorer que les difficultés d'intégration rencontrées par certains publics (minorités visibles) étaient dues à la société.

Le constat que nous avons fait est que, dans les centres sociaux, l'axe de lutte contre les discriminations est présent mais encore trop implicite et peu construit. Travailler sur cet axe implique de mobiliser des outils spécifiques et complémentaires à ceux de l'intégration. En effet, tout en considérant que politique d'intégration et lutte contre les discriminations sont indissociables, les centres sociaux ont une plus grande pratique et expérience dans le travail auprès des populations immigrées, ou issues de l'immigration, que dans les actions visant à « transformer » la société d'accueil.

Ce travail avec les centres sociaux a privilégié la réflexion pour :

- outiller l'observation et la pensée sur la discrimination,

- et mieux identifier ce qui, dans les actions, peut faire levier.

## Penser et agir autrement

*Une réalité à considérer*

Le phénomène de la discrimination raciale n'est pas nouveau, il touche l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la formation, au logement, à la culture, aux loisirs, à certains commerces, etc. Ce qui est nouveau, c'est son émergence sur la scène politique et sociale. Il est nécessaire de considérer que les difficultés et les obstacles à l'intégration apparaissent dans un contexte de crise économique et de chômage persistant, mais aussi de mutations sociétales qui rendent plus complexes les processus d'intégration et exacerbent les tensions.

En France, le modèle d'intégration, qui se base sur l'idéal républicain, refuse toute différenciation établie sur une base ethnique ou culturelle. Une personne d'origine immigrée, en théorie, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les nationaux : la norme est le droit commun. Ceci a rendu plus difficile la prise en compte et la mise en débat des discriminations car celles-ci questionnent les fondements du modèle républicain (l'égalité).

*La discrimination, un phénomène complexe*

Cette inscription récente de la lutte contre les discriminations dans les politiques publiques, est désormais rendue nécessaire par :

- ✓ les limites d'un modèle d'intégration basé sur l'égalité,
- ✓ les inégalités qui touchent également les Français des DOM-TOM et les Français issus de l'immigration présentant des signes extérieurs de différence (couleur de la peau, patronyme etc.),
- ✓ le non-sens qui consiste à parler d'intégration pour des générations issues de l'immigration mais nées et vivant en France,
- ✓ Les clivages et fractures que la discrimination produit au sein de la société.

Toutefois, le tabou qui pèse sur la question rend d'abord difficile une meilleure connaissance des mécanismes de la discrimination. Celle-ci peut être[1] :

- directe, c'est une décision intentionnelle et négative à l'égard d'une personne en fonction de critères illégitimes (origines, religion, sexe, etc.) ; elle renvoie à des pratiques individuelles,
- indirecte (ou systémique), c'est un processus plus difficile à appréhender car mettant en jeu un système d'acteurs dans lequel personne ne manifeste d'intentions discriminatoires directes, mais dont le résultat sera de co-produire une situation de discrimination (par exemple les intermédiaires de l'emploi qui n'envoient pas un jeune d'origine maghrébine dans une entreprise de peur de le placer dans une situation d'échec).

On voit comment la discrimination est le produit d'un système, auquel chacun peut participer, même inconsciemment : nous sommes tous discriminants et personne n'est à l'abri des représentations erronées, des préjugés ou des erreurs de jugement. On peut discriminer « de facto » par souci de protection comme dans l'exemple cité plus haut.

*La mobilisation nécessaire*

Les centres sociaux en Ile de France sont une véritable force, car ils représentent plus de 220 structures, plus de 3 200 salariés et près de 6 000 bénévoles. Ils accueillent près de 3 000 associations et touchent un peu plus de 16 % de la population francilienne.
Ils sont au contact permanent de la population (en particulier de la population en risque d'être discriminée) et constituent un lieu d'articulation entre espace privé et espace public. Il est sans doute plus facile, pour certaines personnes, de dire dans un centre social, avec moins de difficulté ou de honte, la discrimination subie, que dans un lieu « institutionnel » ou mal identifié (114, CODAC, etc.).
À ce titre, les centres sociaux sont un espace privilégié de lutte contre les discriminations, en ce qui concerne la mobilisation et la sensibilisation des professionnels au repérage, à la compréhension des processus discriminatoires et à leur transformation.

---

[1] *Cette définition est celle du document « Agir concrètement contre les discriminations » de décembre 2003 page 9 de Profession Banlieue*

Les centres sociaux ont, dans leurs missions et dans leurs modalités d'intervention, un savoir faire qui repose sur les relations de proximité avec les personnes pour :

- faire confiance aux gens, leur apprendre à se faire confiance mutuellement et à acquérir confiance en eux-mêmes,
- ne pas les conforter dans un rôle de victimes mais les aider à se remettre en mouvement.

Parmi les actions qu'ils mettent en place, nombreuses sont celles qui visent à créer du lien et, au quotidien, ils se « battent » pour faire évoluer les mentalités et faire reculer les préjugés.

Se mobiliser sur cette question, affirmer une position pour combattre les dénis et pour aider à la connaissance des phénomènes discriminatoires et de leurs conséquences (souffrance, méfiance, haine et délitement social) semble être une mission « naturelle » et « évidente » pour les centres sociaux car étroitement liée à ce qu'ils défendent. La lutte contre les discriminations apparaît ainsi comme un *nouvel enjeu de l'éducation populaire* car au cœur des questions du « mieux vivre ensemble » et du lien social.

## Les conditions pour agir

*S'inscrire dans une démarche d'ensemble*

Comme tout effet de système, la lutte contre les discriminations implique, pour agir efficacement, d'intervenir à différents niveaux en combinant la dimension politique, les mesures législatives et les actions « éducatives ».

Pour les centres sociaux, il est d'abord nécessaire de s'appuyer sur un *portage national* qui affiche un « engagement politique », car c'est un positionnement sur un enjeu actuel de société, qui engage le mouvement et renouvelle le mode d'intervention des centres sociaux.

Il faut ensuite poursuivre *la mobilisation aux échelles régionale et départementale,* pour ne pas avancer en ordre dispersé, ce qui non seulement réduirait l'impact des actions, mais pourrait, selon les réalités locales, fragiliser certains centres sociaux.

Cette articulation entre centre social, fédération départementale et coordination régionale, permet d'avoir la bonne distance pour aider à la compréhension des processus discriminants, mais aussi pour obtenir une meilleure vision (évaluation) des effets des actions mises en place. L'idée de diffusion « par capillarité » permettra d'étendre l'expérimentation et de faire partager les bonnes pratiques.

Au niveau de chaque centre social, il s'agira d'être attentif à ce que la lutte contre les discriminations devienne « *l'affaire du management* » (la direction et le conseil d'administration), car il ne doit pas s'agir d'initiatives prises isolément, par quelques salariés, dans un engagement militant.

Enfin, il est important que le mouvement des centres sociaux ne se mobilise pas seul sur cette question. Il est nécessaire de *négocier cette priorité avec les institutions partenaires* des centres sociaux (CAF, collectivités territoriales, etc) et de trouver en elles des alliées.

*Repérer les discriminations*

Pour lutter efficacement contre les discriminations, il faut avant tout apprendre à les repérer, y compris dans des situations qui se sont « banalisées » du fait de l'acceptation tacite ; en effet, la multiplicité des raisons de ne pas se mobiliser et la difficulté de l'exercice obligent à systématiser l'observation. Connaître, comprendre et porter à connaissance, c'est déjà agir ; de plus, la reconnaissance de la réalité de la discrimination est déjà un soulagement en soi pour les personnes discriminées. Il faut s'exercer à l'observer de façon méthodique : être dans le « compassionnel pur » n'est pas forcément efficace, être dans le soupçon non plus.

*Construire des réponses*

La lutte contre les discriminations regroupe, à la fois, toutes les actions de sensibilisation, d'information, de formation, de management à destination de toutes personnes, institutions publiques et privées (administrations, services publics, entreprises, etc.) visant l'égalité de traitement entre les personnes et celles qui visent la reconnaissance des cultures et des manières de vivre.

Il s'agit ici de développer et de concevoir les actions spécifiques qui permettent de faire évoluer les mentalités à l'échelle collective, c'est-à-dire des groupes et des institutions. Ces actions doivent permettre de sortir du déni et de mettre en débat, sur les territoires, avec tous les acteurs, la question de la discrimination.

Puisque le sujet est complexe, il est important que les centres sociaux (professionnels, élus, bénévoles) se forment, pour être mieux armés aux fins de conduire les débats dans l'espace public. Il est possible d'envisager d'impliquer les habitants dans ces modules. L'objectif est bien celui de renforcer la prise de conscience collective des mécanismes discriminants, et des moyens pour les faire reculer.

Dans la lutte contre les discriminations, sont à privilégier toutes les actions qui permettent de s'organiser et d'agir collectivement (à l'intérieur du centre, avec les habitants, avec les partenaires). De plus, l'approche collective évite le traitement épuisant de situations individuelles qui risquent de renforcer le sentiment de victimisation et l'isolement des personnes qui la subissent.

Rester attentif à ce que les actions mises en place produisent, c'est-à-dire se doter d'objectifs pragmatiques et d'indicateurs de réussite, est une condition « sine qua non » pour se rendre compte, et rendre compte des changements, à court et à moyen terme.

Enfin, capitaliser et diffuser les « actions qui marchent » est un bon moyen de soutenir la mobilisation et de la démultiplier.

Antonella Relli

COPAS N° 35 – Avril 2005